

(Panneau avant)

GROUPE

4

HERBICIDE

**IPCO®**

## **PREMIUM 3-WAY XP**

### **HERBICIDE POUR PELOUSES**

SOLUTION

SUPPRIME LA PLUPART DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LE GAZON, SUR LES TERRAINS DE GOLF, GAZONNIÈRES ET AUTRES ENDROITS ENGAZONNÉS.

### **COMMERCIAL**

#### **LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI**

#### **GARANTIE:**

2,4-D (présent sous forme de sel de diméthylamine)..... 190 g.e.a./L

Mécoprop-P (présent sous forme de sel de diméthylamine)..... 100 g.e.a./L

Dicamba (présent sous forme de sel de diméthylamine)..... 18 g.e.a./L

Avertissement : contient l'allergène, soja.

#### **ÉVITER LE GEL**

**NO. D'ENREGISTREMENT:** 27846

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**CONTENU NET: 10 litres**

**ATTENTION**

**POISON**

La Coopérative Interprovinciale Limitée,  
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9  
1-204-233-3461

® T.M. Reg'd.

RC 643-0809

**PRÉCAUTIONS: Précautions de Manutention: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. **Vêtements et équipement de protection:**

**Manutention du concentré (mélange et chargement): Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures, et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants, il faut porter une combinaison. S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a. (1395 L IPCO Premium 3-Way XP Herbicide Liquide)/j, les travailleurs doivent également employer un système fermé. Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel):**

**Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures.** Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur. **Précautions à prendre par l'opérateur:** Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre. Rincer les gants avant de les enlever. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit. Après l'utilisation du produit enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver promptement et à fond les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection personnelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection personnelle séparément du linge de maison. Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

**Précautions générales:** Ne pas utiliser de pulvérisateur qui a renfermé d'herbicide IPCO Premium 3-Way XP pour pelouses pour appliquer d'autres produits antiparasitaires sur les cultures sensibles. Conserver dans le contenant initial. Ne pas conserver à proximité des semences, engrais, insecticides, fongicides, ni de la nourriture pour la consommation humaine ou animale. L'efficacité est maximale lorsque l'herbicide est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance des mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de plantes nuisibles. NE PAS effectuer plus de deux traitements généralisés par année. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés. Si l'envahissement des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (c'est-à-dire sur la pelouse entière), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent des mauvaises herbes.

**DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT:** Ne pas entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application. **Dangers Environnementaux:** Veuillez vous référer au livret ci-joint pour une description complète des dangers environnementaux.

**PREMIERS SOINS:** En cas d'empoisonnement, appeler un médecin ou un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette, le nom du produit et le numéro d'homologation lorsque vous cherchez à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Ce produit peut causer une grave irritation des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, la nausée, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Administrer un traitement symptomatique.

**ÉLIMINATION :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus

rapproché. Avant d'aller y porter le contenant: 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresse au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Livret détachable)

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

**IPCO®**

## **PREMIUM 3-WAY XP**

**HERBICIDE POUR PELOUSES**  
SOLUTION

SUPPRIME LA PLUPART DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES  
DANS LE GAZON, SUR LES TERRAINS DE GOLF, GAZONNIÈRES ET AUTRES  
ENDROITS ENGAZONNÉS.

**COMMERCIAL**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI**

**GARANTIE:**

2,4-D (présent sous forme de sel de diméthylamine)..... 190 g.e.a./L

Mécoprop-P (présent sous forme de sel de diméthylamine)..... 100 g.e.a./L

Dicamba (présent sous forme de sel de diméthylamine)..... 18 g.e.a./L

Avertissement : contient l'allergène, soja.

**ÉVITER LE GEL**

**NO. D'ENREGISTREMENT:** 27846

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**CONTENU NET: 10 litres**

**ATTENTION**

**POISON**

La Coopérative Interprovinciale Limitée,  
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9  
1-204-233-3461

® T.M. Reg'd.

RC 643-0809

## INDEX D'ÉTIQUETTE – IPCO PREMIUM 3-WAY XP

Précautions	Section 1	Mode d'emploi	Section 4
Premiers soins	Section 2	Élimination	Section 5
Renseignements toxicologiques	Section 3		

### SECTION 1 – PRÉCAUTIONS

Précautions de Manutention: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

**Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.** Vêtements et équipement de protection: Manutention du concentré (mélange et chargement): Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures, **et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants**, il faut porter une combinaison. S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a. (1395 L de IPCO Premium 3-Way XP Herbicide Liquide)/j, les travailleurs doivent également employer un système fermé. Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel): Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures, **Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur.**

**Système de transfert:** Pour les contenants de plus de 20 L, utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

**Précautions à prendre par l'opérateur:** Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre. Rincer les gants avant de les enlever. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit. Après l'utilisation du produit enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection personnelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection personnelle séparément du linge de maison. Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

**Précautions générales:** Ne pas utiliser de pulvérisateur qui a renfermé d'herbicide IPCO Premium 3-Way XP pour pelouses pour appliquer d'autres produits antiparasitaires sur les cultures sensibles. Conserver dans le contenant initial. Ne pas conserver à proximité des semences, engrais, insecticides, fongicides, ni de la nourriture pour la consommation humaine ou animale.

**Dangers Environnementaux:** Ne pas appliquer à toute étendue d'eau. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. NE PAS pulvériser directement les plantes ornementales, potagères ou les racines exposées des arbres ou empêcher la dérive de pulvérisation de les atteindre. Éviter l'application de ce produit lorsque les vents soufflent en rafales.

TOXIQUE pour les végétaux terrestres à feuilles larges. Ce produit endommagera les autres plantes à feuilles larges se trouvant à proximité de la zone traitée. Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Observer les zones-tampons indiquées sous le MODE D'EMPLOI.

**Lessivage:** Afin d'éviter la contamination possible des eaux souterraines, des applications locales sont recommandées seulement dans les régions où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable loameux ou de loam sableux) et / où la nappe phréatique est peu profonde.

**Ruissellement:** Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile). Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies. La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné. Pour prévenir le ruissellement, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

**ALLEZ À LA SECTION 2**

## **SECTION 2 – PREMIERS SOINS**

1. En cas d'empoisonnement, appeler un médecin ou un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.
2. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
3. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
4. **En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

5. Emporter le contenant, l'étiquette, le nom du produit et le numéro d'homologation lorsque vous cherchez à obtenir une aide médicale.

### ALLEZ À LA SECTION 3

#### SECTION 3 – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit peut causer une grave irritation des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, la nausée, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Administrer un traitement symptomatique.

### ALLEZ À LA SECTION 4

#### SECTION 4 - MODE D'EMPLOI

##### **GAZON ÉTABLI : NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**

**STADE DU TRAITEMENT:** Pour de meilleurs résultats appliquer aux mauvaises herbes en croissance active, mai et début de juin, et fin août et septembre.

**Mauvaises herbes supprimées:** Pissenlit, plantain, lupuline, renoncule, stellaire moyenne, trèfle, paquerette vivace, lierre terrestre, renouée, herbe à la puce, herbe à poux, bourse-à-pasteur, gaillet gratteron, prunelle vulgaire, épervière orangée.

**Doses à employer:** Sur le gazon établi, appliquer 60 mL de IPCO Premium 3-Way XP Herbicide Pour Pelouses par 100 m<sup>2</sup> dans 10 L d'eau. Superficies plus grandes: 5.5 L de IPCO Premium 3-Way XP Herbicide Pour Pelouses par hectare dans 300 L d'eau.  
Agrostide: Appliquer à demi-dose, soit 30 mL de IPCO Premium 3-Way XP Herbicide Pour Pelouses par 100 m<sup>2</sup> dans 20 L d'eau en mai ou à la fin d'août et en septembre.

**Fréquence maximale d'application sur le gazon:** Ne Pas effectuer plus de deux traitements généralisés par année. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés.

**Délai de sécurité après traitement:** Pendant l'application du produit, NE PAS laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé. Ne pas entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

Pour les applications au moyen d'un pulvérisateur manuel à haute pression, les préposés à l'application doivent utiliser un volume maximal de solution de 400 L par jour (traitement localisé contre les mauvaises herbes à feuilles larges).

**Notes d'application:** Ne pas traiter durant une période de grande chaleur et de sécheresse. Appliquer à tout moment aux terrains irrigués ou arrosés où les mauvaises herbes ne subissent pas de stress dû à la sécheresse et ne sont pas difficiles à détruire. Le traitement en période de sécheresse ou aux mauvaises herbes soumises au stress donne des résultats médiocres. Ne pas arroser le gazon les 24 heures après le traitement. Ne pas appliquer aux pelouses fraîchement semées. Attendre après la troisième tonte. Ne pas tondre pendant au moins trois jours avant de traiter. Ne pas traiter lorsqu'on prévoit de la pluie. Le gazon peut être semé sur un sol traité sans danger une à deux semaines après une application aux taux recommandés. S'assurer d'appliquer la dose voulue à toute la surface à traiter. S'assurer qu'il n'y ait pas de chevauchement des bandes traitées, sans quoi les parties où il y a chevauchement reçoivent trop de solution et il y a alors risque de dommages.

Pour pulvériser l'agrostide, n'employer qu'un pulvérisateur à une seule buse. Pour l'agrostide il peut y avoir un léger jaunissement, mais il disparaît après une semaine environ. Ne pas dépasser la dose car l'agrostide pourrait en souffrir ou en mourir. L'efficacité est maximale lorsque l'herbicide est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance des mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de plantes nuisibles. Si l'envahissement des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (c'est-à-dire sur la pelouse entière), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent des mauvaises herbes. NE PAS appliquer sur les racines exposées des arbres et des plantes ornementales.

**Pulvérisation de grandes cultures:** NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

### **Zones tampons destinées à protéger les habitats aquatiques et terrestres sensibles**

Aucune zone tampon n'est requise lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bourbier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible.



Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Pelouses	1	0	1	0	3

\* Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. Lorsqu'on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran qui s'étend sur toute sa longueur et jusqu'au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe dont les buses sont munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

#### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:**

Gestion de la résistance à l'herbicide IPCO Premium 3-Way XP, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide IPCO Premium 3-Way XP et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

**Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:** Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide IPCO Premium 3-Way XP ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ. Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique. Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées. Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à la Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

**ALLEZ À LA SECTION 5**

## SECTION 5 – ÉLIMINATION

**ÉLIMINATION :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresse au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(l'étiquette de base)

GROUPE

4

HERBICIDE

**IPCO®**

## **PREMIUM 3-WAY XP**

### **HERBICIDE POUR PELOUSES**

SOLUTION

SUPPRIME LA PLUPART DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LE GAZON, SUR LES TERRAINS DE GOLF, GAZONNIÈRES ET AUTRES ENDROITS ENGAZONNÉS.

### **COMMERCIAL**

#### **LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI**

#### **GARANTIE:**

2,4-D (présent sous forme de sel de diméthylamine)..... 190 g.e.a./L

Mécoprop-P (présent sous forme de sel de diméthylamine)..... 100 g.e.a./L

Dicamba (présent sous forme de sel de diméthylamine)..... 18 g.e.a./L

Avertissement : contient l'allergène, soja.

#### **ÉVITER LE GEL**

**NO. D'ENREGISTREMENT:** 27846

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**CONTENU NET: 10 litres**

**ATTENTION**

**POISON**

La Coopérative Interprovinciale Limitée,  
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9  
1-204-233-3461

® T.M. Reg'd.

RC 643-0809